

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUINZE et le 9 AVRIL à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 2 AVRIL 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO, Adjoints - Mmes Dominique DUDOUS - Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUÏ - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Francis PEDARRIOSSE, M. Michel BREAN, M. le Dr Philippe DUCHESNE, M. Bertrand GAUFREYAU

POUVOIRS :

M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. André DROUIN
 M. Michel BREAN donne pouvoir à M. Serge BALAO
 M. le Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR
 M. Bertrand GAUFREYAU donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : MARCHÉ D'ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES INFORMATIQUES : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 29 janvier 2015, conformément aux articles 33, 57, 58 et 59 du Code des Marchés Publics, en vue de prestations de services d'assurances dommages aux biens et risques informatiques.

La durée globale d'exécution du marché est de 32 mois, du 1er mai 2015 au 31 décembre 2017.

Réunie le 19 mars 2015, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) a procédé à l'ouverture des plis, à l'admission des candidatures et à l'enregistrement des offres.

De nouveau réunie le 1er avril, la CAO a, après présentation d'un rapport d'analyse des offres détaillé et circonstancié, attribué le marché à la Société SMACL Assurances (79031 NIORT CEDEX) pour un montant de 254 765,54 € TTC par an, sur la base des éléments déclarés (168 221 m²) avec une franchise de 5 000 €.

La dépense sera fonction de l'inscription budgétaire des crédits (Budgets Ville et Budgets Régie des Eaux, article 616) pour les années d'exécution des marchés.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR BRUNO JANOT, CONSEILLER MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché correspondant, ainsi que tout acte ou document afférent, avec la Société SMACL Assurances selon les éléments sus-indiqués.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20150409-15-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 10 Avril 2015

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».